

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

Les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVS-SA), ainsi que les archives sont disponibles [ici](#).

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme. Pour toutes questions: plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Avertissements de lecture :

Le BHVS-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Il est important de noter que le nombre de foyers domestiques ne reflète pas le nombre d'animaux infectés, la taille des exploitations pouvant varier (allant d'élevages familiaux à des élevages pouvant compter des centaines de milliers d'animaux). De même, le nombre de cas faune sauvage ne représente pas le nombre d'animaux infectés mais le nombre de notifications concernant des cas faune sauvage. Certaines notifications peuvent en effet concerner des cas multiples.

Il est important pour la lecture du bulletin de prendre en considération l'intervalle de temps qui peut être variable selon les notifications entre les dates de « déclaration » et de « confirmation » ; le BHVS traite des nouvelles déclarations de la semaine précédente, mais utilise pour les figures souvent les dates de confirmation.

Pour accéder à la thématique souhaitée, cliquez directement sur le titre

		<u>Fièvre catarrhale ovine en Europe</u> : Forte diminution du nombre de déclarations de FCO
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : Cinq foyers en élevage en France et deux nouveaux cas sauvages
		<u>Peste porcine africaine (Europe, Asie et Océanie)</u> : Allemagne - Forte augmentation des déclarations dans la zone Nord
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : Fièvre West Nile en Europe, Influenza aviaire faiblement pathogène en Europe, Rage en Europe



Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique



Situation épidémiologique en évolution



Situation épidémiologique préoccupante



Nouvelle fiche



Fiche actualisée

Les textes en gris clair reprennent des textes de la/des semaine(s) précédente(s)





FORTE DIMINUTION DU NOMBRE DE DECLARATIONS DE FCO

Les essentiels

- **France:** Trois premiers foyers de sérotype 4 en Haute-Corse.

En 2020, le nombre de foyers de FCO a fortement augmenté, au niveau européen, à partir du 01/07/2020, date considérée comme le début de la saison 2020-2021 pour la présente fiche. La figure 1 montre la distribution des foyers de FCO du 01/07 au 13/12/2020 avec des foyers de sérotype 4 dans le sud et l'est de l'Europe (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, France, Grèce, Italie, Portugal, République de Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie), de sérotype 8 dans l'ouest de l'Europe (Allemagne, France, Luxembourg, Suisse et nord de l'Espagne), de sérotype 1 au sud de l'Espagne et de sérotype 16 en Grèce. Deux pays d'Europe sont particulièrement atteints cette saison : la République de Macédoine du Nord (404 foyers notifiés) et la Grèce (336 foyers notifiés) (Tableau 1). Depuis fin septembre 2020, le nombre de notifications de foyers baisse. La figure 2 montre une forte diminution du nombre de déclarations de FCO ces dernières semaines.

Le tableau 1 présente la date de confirmation des premiers foyers par type de cheptel et par pays et précise le nombre de foyers déclarés depuis le 01/07/2020 et au cours de la semaine précédant la publication du bulletin. Une carte précisant les zones géographiques en Europe soumises à des mesures de surveillance et de restrictions de mouvements, en lien avec la circulation de sérotypes de FCO, est disponible sur le site de l'UE ([carte au 04/11/2020](#)).

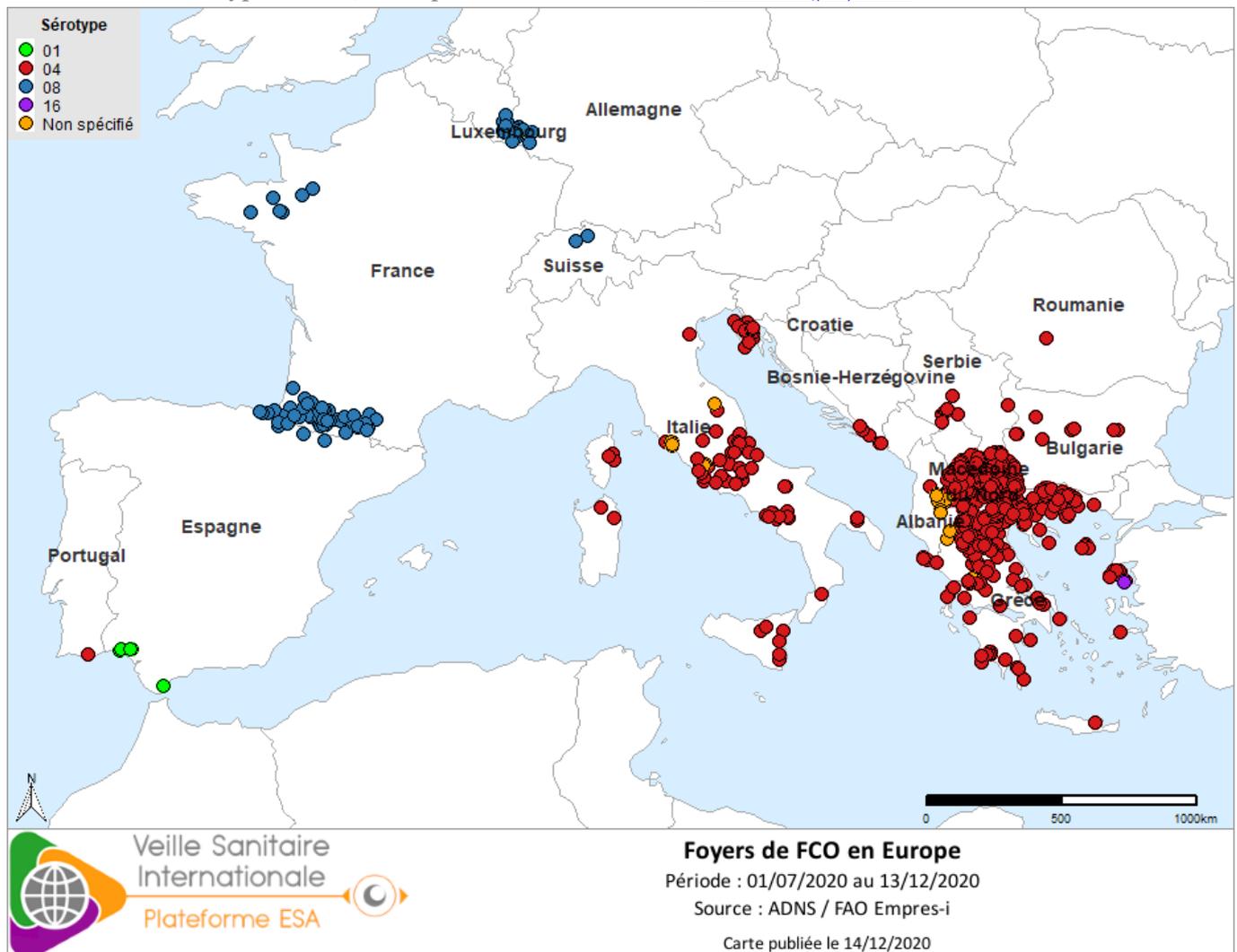


Figure 1. Localisation des foyers de FCO déclarés du 01/07 au 13/12/2020 en Europe. A noter que les foyers bulgares sont des foyers dans la faune sauvage (source : Commission européenne ADNS au 13/12/2020 et FAO/ Empres-i au 13/12/2020)





FIEVRE CATARRHALE OVINE EN EUROPE



Tableau 1. Nombre de foyers de FCO déclarés par pays et type de cheptel du 07/12 au 13/12/2020 inclus et confirmés depuis le début de la saison 2020 (sources : Commission européenne ADNS au 13/12/2020 et OIE au 13/12/2020). *NB : Les modalités de notification peuvent différer selon les pays. Les élevages mixtes sont des élevages ovin/bovin ou caprin/bovin. Il est considéré que la saison 2020-2021 de FCO en Europe a débuté le 01/07/2020, date à partir de laquelle le nombre de foyers a fortement augmenté en Europe.*

Pays	Type de cheptel	Date de première confirmation	Nombre de foyers domestiques et cas sauvages		Sérotype(s) concerné(s)
			confirmés en saison 2020	déclarés du 07/12 au 13/12	
Albanie	Bovins	12/08/2020	2	/	n on déterminé
	Ovins caprins	27/10/2020	1	/	4
	Ovins caprins	10/08/2020	1	/	n on déterminé
	Mixte	06/08/2020	5	/	n on déterminé
Allemagne	Bovins	12/10/2020	1	/	8
	Mixte	09/10/2020	1	/	8
Bosnie Herzégovine	Ovins caprins	20/10/2020	1	/	4
Bulgarie	Espèce sauvage	09/10/2020	12	/	4
Croatie	Bovins	15/10/2020	27	5	4
	Ovins caprins	03/11/2020	2	0	4
	Mixte	23/10/2020	2	0	4
Espagne	Bovins	21/10/2020	11	4	8
	Bovins	20/11/2020	1	/	1
	Ovins caprins	06/11/2020	4	/	1
France	Bovins	20/07/2020	34	4	8
	Bovins	09/12/2020	3	3	4
	Ovins caprins	17/08/2020	17	/	8
	Mixte	23/09/2020	18	/	8
Grèce	Bovins	19/08/2020	8	/	4
	Ovins caprins	30/07/2020	307	/	4
	Ovins caprins	20/08/2020	5	/	n on déterminé
	Ovins caprins	11/11/2020	13	/	4, 16
	Ovins caprins	12/11/2020	1	/	16
	Mixte	16/10/2020	2	/	4
Italie	Bovins	24/07/2020	38	3	4
	Bovins	19/11/2020	1	/	n on déterminé
	Ovins caprins	01/07/2020	23	1	4
	Ovins caprins	05/10/2020	7	/	n on déterminé
	Mixte	25/11/2020	1	/	4
Luxembourg	Bovins	07/09/2020	26	/	8
	Ovins caprins	06/10/2020	1	/	8
Portugal	Ovins caprins	03/11/2020	1	/	4
République de Macédoine du Nord	Bovins	06/08/2020	1	/	4
	Ovins caprins	09/07/2020	394	/	4
	Ovins caprins	04/08/2020	3	/	n on déterminé
	Mixte	23/07/2020	5	/	4
	Espèces sauvages	30/07/2020	1	/	4
Roumanie	Mixte	02/09/2020	1	/	4
Serbie	Ovins caprins	19/10/2020	7	3	4
	Mixte	12/10/2020	2	/	4
Suisse	Bovins	29/10/2020	2	/	8
Total Europe		01/07/2020	993	23	1, 4, 8, 16





FIEVRE CATARRHALE OVINE EN EUROPE

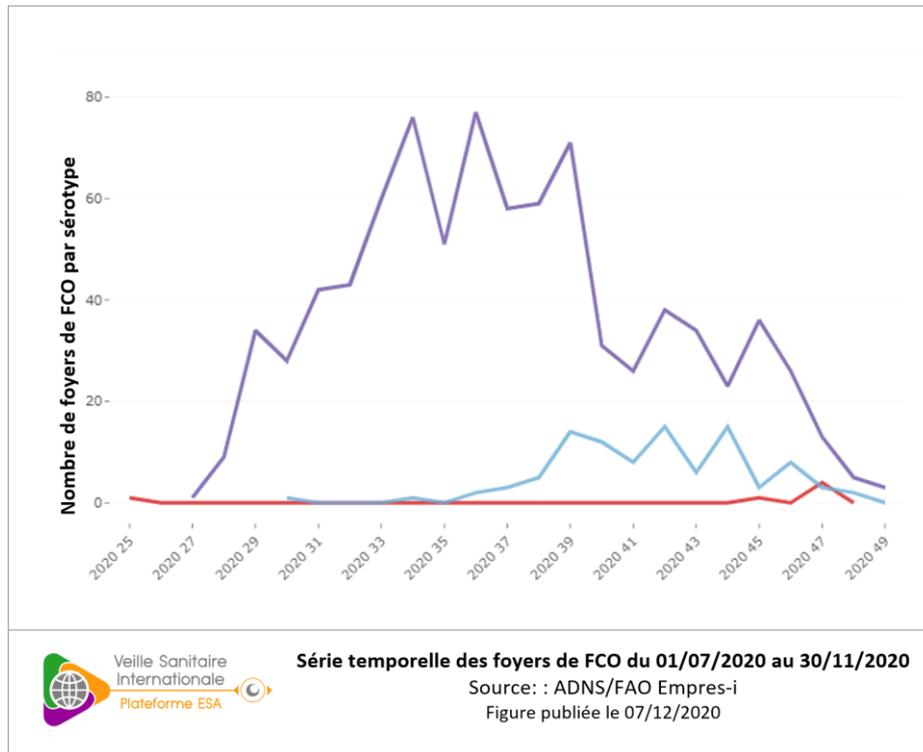


Figure 2. Série temporelle des foyers de FCO par sérotype en Europe du 01/07/2020 au 30/11/2020. En violet : sérotype 4, en rouge : sérotype 1, en bleu : sérotype 8 (Source : [carte interactive](#) site Plateforme ESA).

France

Depuis le 01/01/2018, les sérotypes 4 et 8 sont considérés comme enzootiques sur le territoire français métropolitain (source: DGAL).

Des formes cliniques de FCO de sérotype 8 ont été observées dans les départements de l'extrême sud-ouest de la France continentale depuis août 2020. Les deux premiers foyers de sérotype 8 ont ainsi été confirmés le 20/08/2020 dans les Landes chez une vache gestante, et le 17/08/2020 dans les Hautes-Pyrénées chez une brebis gestante. Depuis ces deux premiers foyers, 69 autres foyers de sérotype 8 avec forme clinique ont été déclarés (Tableau 1 et Figure 1). Huit départements sont concernés dont cinq départements du sud-ouest (l'Ariège, la Haute-Garonne, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées) ainsi que l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et le Morbihan. Les quatre derniers foyers concernent quatre élevages de bovins des Pyrénées-Atlantiques suspectés le 01/12/2020 suite à la présence de signes cliniques.

Trois premiers foyers bovins de FCO de sérotype 4 ont été confirmés le 09/12/2020 en Haute-Corse. Ces foyers ont été détectés via un dispositif de surveillance programmée en abattoir dans ce département. Pour mémoire, la Corse est en zone réglementée pour ce sérotype. Le dernier foyer confirmé en Haute-Corse remontait au 18/04/2019 (source : Commission européenne ADNS au 13/12/2020, [carte de zonage UE FCO au 04/11/2020](#)).

Par ailleurs de nombreux dépistages virologiques positifs sont observés dans le cadre des contrôles avant échanges intra-UE dans plusieurs départements dans le Sud-ouest et dans le Grand ouest.

Italie

Deux nouvelles zones d'Italie sont atteintes par la FCO : la région du Vénétie avec un foyer bovin de FCO de sérotype 4 confirmé le 25/11/2020 dans une exploitation de 3 500 bovins et la province de Foggia avec un foyer bovin de FCO de sérotype 4 confirmé le 13/11/2020 (notifié le 01/12/2020) (source : Commission européenne ADNS au 06/12/2020).

Contexte de la FCO en Europe depuis 2014 (Source : Commission européenne ADNS au 20/09/2020, Figure 2)

A noter que depuis le 01/01/2018 la France est en zone réglementée pour les sérotypes 4 et 8 de la FCO et à compter de cette date seuls les foyers liés à des formes cliniques de FCO sont notifiés via l'ADNS. Les données utilisées dans le présent document sont issues de la base de données ADNS. Chaque Etat membre est responsable des déclarations.

Saison 2014-2015





Le virus de la FCO de sérotype 1 est apparu en Italie continentale en janvier 2014 puis a atteint la Sardaigne et la Sicile. En novembre 2014 ce sérotype est apparu en Espagne, jusque-là atteinte uniquement du sérotype 4. Fin 2014 la FCO de sérotype 1 touchait l'ensemble de l'Italie au sud de l'Emilie-Romagne.

La FCO de sérotype 4 a ensuite été détectée dans le sud de l'Espagne puis en juin 2014 dans le sud de la Grèce avant d'atteindre le nord du pays puis la Macédoine du Nord et la Bulgarie en juillet 2014. Elle s'est ensuite étendue en Roumanie, en Serbie, en Moldavie, en Ukraine, en Hongrie et sur tout le pourtour adriatique dont la région des Pouilles en Italie début 2015.

Saisons 2015-2016 et 2016-2017

En septembre 2015, la France a déclaré des foyers de FCO de sérotype 8 dans le centre du pays. Le virus a ensuite diffusé petit à petit en France sur une diagonale nord-est / sud-ouest suivi d'une densification des cas jusqu'au début de l'année 2017. L'Italie notifiait toujours des foyers de FCO de sérotype 1 sur l'ensemble de son territoire au sud de l'Emilie Romagne et des foyers de FCO de sérotype 4 dans la région des Pouilles et en Calabre plus nombreux que lors de la saison précédente avec une extension jusqu'au nord de l'Italie. Fin 2016 l'ensemble du pourtour adriatique était touché par la FCO de sérotype 4.

En octobre 2015, le Portugal notifiait des foyers de FCO de sérotype 1 et l'Espagne des foyers de sérotype 4 dans le sud du pays.

Saison 2017-2018

En juin 2017, la France a notifié quelques foyers de FCO de sérotype 8 dans les mêmes zones que celles atteintes la saison précédente puis ces foyers se sont fortement densifiés dans ces zones jusqu'en mars 2018 avec une extension à l'ouest vers la Bretagne. La FCO de sérotype 4 a été détectée en Corse puis en France continentale en novembre 2017. L'Italie et l'Espagne ont notifié des cas de FCO de sérotypes 1 et 4 sur cette saison.

Saison 2018-2019

Le sérotype 8 de la FCO restait présent sur les mêmes localisations en France continentale fin 2018 avec une extension du virus au nord et l'est atteignant la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. La France, l'Espagne, le Portugal et le sud de l'Italie, dont la Sardaigne et la Sicile, notifiaient des foyers de FCO de sérotype 4.

Saison 2019-2020

En septembre 2019, la FCO de sérotype 8 a été détectée en Suisse et en Belgique puis en Allemagne et en France. Des foyers de FCO de sérotype 1 ont été détectés dans le sud de l'Italie et de sérotype 1 et 4 en Sardaigne et Sicile.

Les saisons 2018-2019 et 2019-2020 ont concerné un nombre beaucoup plus faible de foyers que les saisons précédentes (Figure 1). Une carte interactive des foyers de FCO en Europe est disponible sur le site de la Plateforme ESA et permet de visionner l'évolution des foyers de FCO sur ces différentes saisons ([lien](#)).



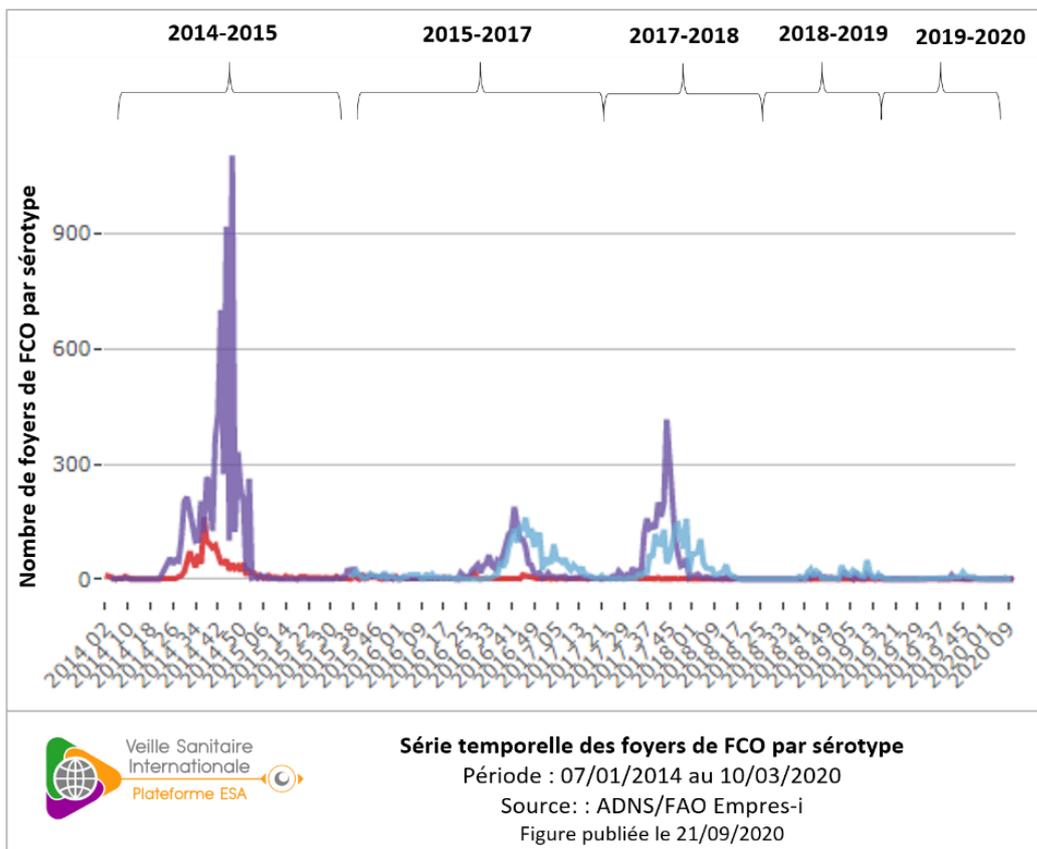


Figure 2. Série temporelle par semaine des foyers de FCO par sérotype du 07/01/2014 au 10/03/2020 en Europe (pays notifiant à l'ADNS) ; rouge : sérotype 1, violet : sérotype 4, bleu : sérotype 8. Sont précisées les périodes relatives aux saisons décrites ci-dessus (source : Commission européenne ADNS au 20/09/2020, FAO Empres-i via [l'outil interactif](#) de la Plateforme ESA)





CINQ FOYERS EN ELEVAGE EN FRANCE ET DEUX NOUVEAUX CAS SAUVAGES

Les essentiels

- **France** : Cinq foyers en élevage déclarés dans les départements des Landes, de la Vendée et des Deux-Sèvres et deux nouveaux cas sauvage dans le Calvados et le Morbihan.
- **Allemagne** : Les déclarations se poursuivent dans l'avifaune sauvage pour atteindre 384 cas et douze foyers (+19 en une semaine).
- **Europe** : Trois sous-types d'IAHP identifiés cette saison : H5N8 en majorité, H5N5 et H5N1.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses et l'OFB

Les informations traitées dans cette fiche couvrent la saison hivernale 2020/2021 depuis la détection du premier cas au Pays-Bas le 17/10/2020 (confirmé le 20/10). En complément, [une note dédiée à l'influenza aviaire](#), mise à jour le jeudi, est disponible sur le site internet de la Plateforme ESA.

Les nombreuses confirmations rapportées cette semaine en Allemagne, au Royaume-Uni, au Danemark, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Belgique, en Irlande, en Norvège, en Suède en Slovénie et en Ukraine [par ordre décroissant du nombre de déclarations sur la dernière semaine] confirment la forte dynamique d'infection par des virus H5 hautement pathogènes (appartenant à au moins trois sous-types rapportés : H5N1, H5N5 et H5N8) au sein de l'avifaune sauvage et en élevage dans le nord et l'ouest de l'Europe. La chronologie des détections chez les volailles est variable selon les pays et sans dépendance apparente d'une détection préalable chez les oiseaux sauvages ou captifs dans les pays touchés. L'incidence croissante des foyers d'infection chez les volailles, puis quasi constante ces cinq dernières semaines, confirme un risque élevé de nouvelles introductions de ces virus dans les élevages des pays déjà touchés et alerte sur le risque également élevé d'introduction du virus dans d'autres pays européens. Toutefois, à deux exceptions près (la Croatie et l'Ukraine), tous les pays touchés ont déclaré des cas d'infection dans l'avifaune sauvage.

Étant donné que la dynamique d'infection était présente dans un couloir actif de migration descendante en amont de la France, cette situation alertait également depuis plusieurs semaines sur le risque d'introduction de ces virus en France.

Catégorisation des déclarations

Selon la réglementation européenne, l'influenza aviaire hautement pathogène doit être notifié quelle que soit la population atteinte. D'après la [Directive 2005/94/CE](#) du Conseil européen, trois catégories de population sont définies en fonction de leur utilisation et de leur lieu de vie (captivité ou liberté), indépendamment de leur espèce :

- "Volaille" : désigne un oiseau élevé ou détenu en captivité à des fins de consommation humaine des productions (viande, œuf, autres),
- "Oiseau sauvage" : désigne un oiseau vivant en liberté, n'ayant ni détenteur, ni propriétaire, ni lieu de détention (*res nullius**).
- "Autre oiseau captif" : désigne un oiseau ne rentrant pas dans les deux catégories précédentes, incluant en particulier les oiseaux sauvages captifs, les oiseaux d'ornement, les oiseaux détenus par des cirques, zoos, magasins, animaleries, marchés et volières.

*Chose qui n'appartient encore à personne, mais qu'il est possible de s'approprier

Or, dans certaines déclarations ADNS, des animaux captifs tels que les oiseaux d'ornement sont catégorisés en « volailles » (poultry en anglais), en réservant la catégorie « autre oiseau captif » aux oiseaux sauvages captifs. Les classifications présentées dans le présent bulletin prennent en compte ces catégorisations mentionnées dans les déclarations ADNS.





France

- *Compartiment oiseaux sauvages libres :*

Trois premiers cas (confirmés les 13 et 14/11/2020) ont été détectés par le réseau SAGIR dans le cadre de la surveillance événementielle de la faune sauvage i) sur une oie bernache cravant (*Branta bernicla*) dans le Morbihan, non loin de Lorient, ii) sur une seconde oie bernache cravant en Loire-Atlantique (commune de Pornichet) et iii), sur trois cygnes, retrouvés morts en Meurthe-et-Moselle (commune de Fraimbois). Pour ces trois cas le LNR a mis en évidence un virus H5N8 appartenant au clade 2.3.4.4.b. Un quatrième et un cinquième cas ont été détectés de la même façon : un tadorne de Belon *Tadorna tadorna* dans le Calvados (commune de Meuvaines) le 07/12/2020, et une oie bernache cravant (*Branta bernicla*) dans le Morbihan (commune de Saint Armel) le 13/12. (Source : [site du ministère en charge de l'agriculture au 14/12/2020](#))

Les cinq communes où ont été retrouvés les oiseaux morts sont toutes situées en zone humide et considérées à risque particulier selon l'[arrêté ministériel du 16 mars 2016](#) modifié.

- *Compartiment volailles / oiseaux captifs*

Corse

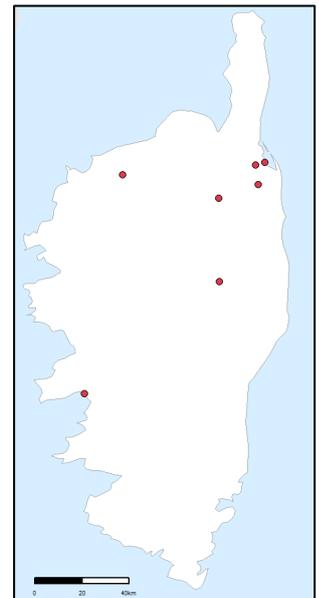
Un premier foyer a été détecté en Haute-Corse (2B) le 16/11/2020. Cela souligne l'importance de maintenir une vigilance particulière sur tout le territoire français pour détecter précocement tout nouveau foyer ou cas sauvage. La vigilance et l'application des mesures de biosécurité pourront permettre d'éviter de nouvelles introductions ou transmissions au sein du compartiment domestique/élevages.

Le premier foyer de Haute-Corse est situé dans une commune de zone à risque particulier, au sein d'un magasin de jardinage. Le rayon animalerie comprend à la fois des volailles de rente et des oiseaux d'ornement. Puis, le troisième foyer français a été confirmé dans une animalerie de Corse-du-Sud (2A), le 25/11/2020. L'enquête épidémiologique amont est en cours et a montré que ces deux établissements ont reçus des oiseaux en provenance d'un même fournisseur.

La traçabilité des clients qui ont acheté des oiseaux a conduit à identifier et confirmer cinq foyers secondaires en Corse dans des basses-cours (Figure 1). Les mesures de gestion des foyers ont été mises en œuvre, y compris chez les particuliers.

La liste des communes réglementées et leurs localisations sont disponibles sur le site internet du ministère de l'agriculture ([lien](#)).

Figure 1. Localisation des foyers corses d'IAHP H5 confirmés entre le 20/10 et le 06/12/2020 (source : Commission européenne et DGAL le 07/12/2020)



France continentale

Le deuxième foyer dans une autre animalerie a été confirmé dans le département des Yvelines (78), le 19/11/2020. Ce foyer est en lien avec les foyers situés en Corse par un fournisseur commun.

Un premier foyer d'IAHP a été confirmé dans un élevage de palmipèdes gras, en phase de pré-gavage, situé sur une commune à risque particulier du département des Landes (40). Une forte mortalité, 400 sur 6 000 oiseaux, associée à la présence de symptômes nerveux a conduit la DDCSPP des Landes à mettre en œuvre le plan d'intervention sanitaire d'urgence. Le diagnostic a été conduit par le laboratoire départemental des Landes le samedi 5 décembre 2020 ; le LNR a confirmé le virus H5N8 clade 2.3.4.4b le 6 décembre, date à laquelle l'ensemble des canards ont été euthanasiés.

La préfecture des Landes a annoncé la confirmation le 09/12/2020 un deuxième foyer-Geours-de-Maremne, au sein d'un élevage de canards ([communiqué de presse](#)). Il s'agit d'un élevage de palmipèdes en phase de préparation au gavage, en lien indirect probable avec le premier foyer. Il est situé à environ 15 kilomètres de celui-ci. L'enquête épidémiologique se poursuit afin d'identifier l'origine de la contamination et les élevages en lien aval.

Dans les deux foyers les mesures de gestion réglementaires ont été mises en place autour des élevages afin d'éviter une diffusion du virus. L'enquête épidémiologique est en cours (Source : [Communiqué de presse du ministère de l'agriculture du 14/12/2020](#)).

Un troisième foyer a été également détecté dans le département des Landes dans le cadre de la surveillance programmée instaurée dans la zone de protection du premier foyer. Un élevage "autarcique" de différents types de volailles (galliformes et palmipèdes) a été détecté infecté par le virus H5N8, clade 2.3.4.4.b, par le laboratoire national de référence. L'élevage est situé à Angresse, commune en zone à risque particulier.





Deux autres foyers ont été également détectés à la suite de signes cliniques évocateurs dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres. Pour le premier, des canards maigres ont présenté des troubles nerveux, une myocardite et un taux de mortalité de près de 10 % en moins de 24 heures, dès le 10/12/2020. Les oiseaux sont tous claustrés et la commune de Saint-Maurice-des-Noues n'est pas située en zone à risque particulier. Le second foyer est détecté dans un élevage de canards de Barbarie futurs reproducteurs, également en bâtiments (3 100 mâles dans l'une et 600 femelles dans l'autre), sur la commune de Bressuire (non située en zone à risque). Seuls les mâles ont présenté des signes cliniques (torticolis, mouvements saccadés sur 5 à 10 % des animaux, mortalité progressive : 3 jeudi 9/12, 28 vendredi 10/12, 80 le 11/12 à midi). L'autopsie a mis en évidence des lésions : congestion, entérite hémorragique, intestin congestionné, pancréatite réactionnelle, pancréas piqueté hémorragique, rate boueuse, absence de myocardite et absence de stries blanches sur le cœur (ou infimes). Les enquêtes épidémiologiques sont en cours pour identifier l'origine des contaminations.

Europe

- *Incidence hebdomadaire*

Au 13/12/2020 inclus, un total de 54 foyers dans le compartiment volaille, 13 foyers captifs et 568 cas sauvages ont été confirmés en Europe depuis le 20/10/2020.

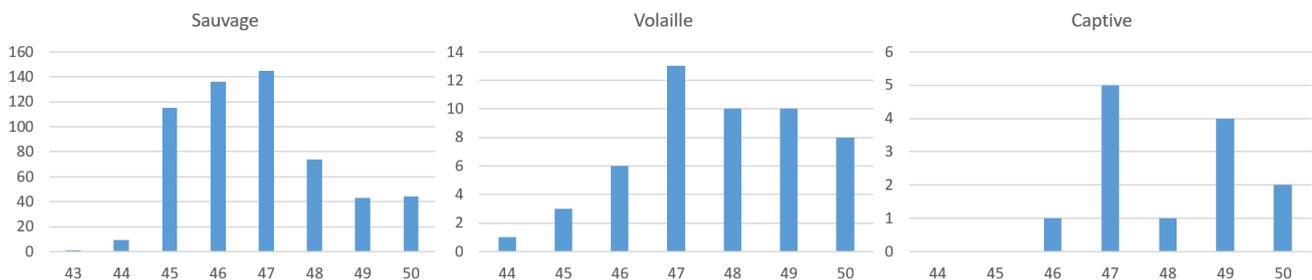


Figure 2. Nombre de cas ou foyers d'IAHP H5 par catégorie d'espèces en Europe, confirmés entre le 20/10 et le 13/12/2020 inclus (source : Commission européenne, préfecture des Landes et DGAL le 14/12/2020). **Attention, les échelles en ordonnées sont distinctes pour chaque compartiment.**

Pathogénicité des souches d'influenza

La différenciation entre les virus hautement et faiblement pathogènes se fonde sur les résultats des tests de laboratoire définis dans le manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE (lien : [manuel terrestre de l'OIE](#)).

Cette caractérisation est spécifique aux volailles et généralement applicable aux oiseaux d'autres espèces que *Gallus* et *Meleagris*, mais ne peut pas être directement extrapolée aux espèces appartenant à d'autres classes et susceptibles d'être infectées par les virus de l'IA, dont les humains.

- *Distribution géographique*

La distribution géographique des foyers et cas d'IAHP en Europe est présentée dans le Tableau 1 et la Figure 3.

- *Manifestations cliniques dans les foyers chez les volailles*

Tous les foyers détectés chez les volailles présentaient des signes cliniques. La répartition de ces foyers est détaillée dans le tableau 2. Les mortalités rapportées sont variables : en moyenne, un taux de mortalité de 22 % des animaux par élevage (minimum=0 %, maximum=100 %) a été observé dans les foyers de moins de 1 000 oiseaux (n=20) (basse-cours, élevages multi-espèces) et de 4 % (0-35 %) dans les foyers de plus de 1 000 oiseaux (n=31) (Source : Commission européenne au 13/12/2020).





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas dans l'avifaune (sauvage ou captive) d'IAHP H5 confirmés en Europe par pays du 20/10 au 13/12/2020 inclus (source : Commission européenne ADNS, préfecture des Landes et DGAL le 14/12/2020)

Pays	Compartiment	Date de première confirmation	Nombre de foyers et cas confirmés pour la saison 2020	Nombre de foyers et cas déclarés entre le 07 et le 13/12/2020	Sous-types identifiés pour l'ensemble des cas de la saison 2020			
					H5Nx	H5N1	H5N5	H5N8
Allemagne*	Sauvage	30/10/20	372	19	11	1	12	349
	Volaille	4/11/20	12	0			1	11
Belgique	Sauvage	13/11/20	13	2	3			10
	Volaille	25/11/20	1	0			1	
	Captive	8/12/20	1	1	1			
Croatie	Volaille	21/11/20	1	0				1
Danemark	Sauvage	5/11/20	73	9	2		2	69
	Volaille	16/11/20	1	0				1
	Captive	9/12/20	1	1				1
Espagne	Sauvage	27/11/20	1	0				1
France	Sauvage	5/12/20	5	2	1			4
	Volaille	16/11/20	13	4				13
Irlande	Sauvage	6/11/20	11	2				11
	Volaille	10/12/20	1	1				1
Italie	Sauvage	20/11/20	9	6	4	2		3
Norvège	Sauvage	27/11/20	5	2	2			3
	Captive	03/12/2020	1	1	1			
Pays-Bas	Sauvage	20/10/20	44	0		4	1	39
	Volaille	29/10/20	8	2				8
	Captif	10/11/20	9	2				9
Pologne	Sauvage	9/12/20	1	1				1
	Volaille	24/11/20	6	3	1			5
Royaume-Uni	Sauvage	8/11/20	25	11	4		1	20
	Volaille	2/11/20	8	1	1			7
	Captif	20/11/20	1	0				1
Slovénie	Sauvage	23/11/20	4	2				4
Suède	Sauvage	26/11/20	5	3			1	4
	Volaille	16/11/20	1	0				1
Ukraine	Volaille	4/12/20	2	1	1			1
Total Europe	Sauvage*	20/10/20	568	59	27	7	17	518
	Volaille	29/10/20	54	12	3	0	2	49
	Captif	10/11/20	13	5	2	0	0	11

* dont un cas mixte H5N1/H5N8 (Allemagne, oiseaux sauvages)



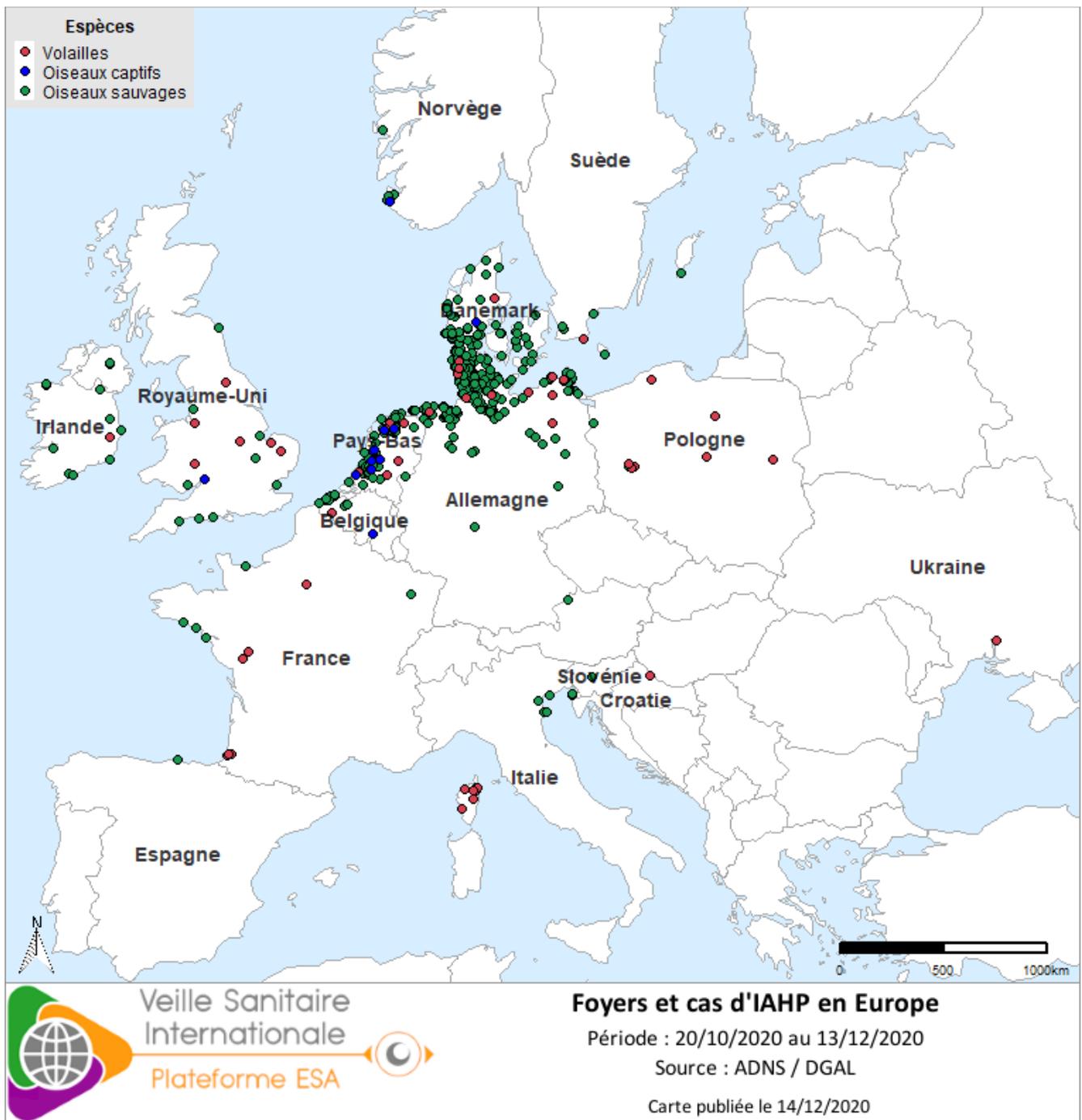


Figure 3. Localisation des cas sauvages et foyers domestiques d'IAHP H5 en Europe confirmés entre le 20/10 et le 13/12/2020 (source : Commission européenne, Préfecture des Landes et DGAL le 14/12/2020).

- **Phylogénie**

D'après les séquences du génome entier du virus H5N8 détecté dans le premier cas d'infection déclaré aux Pays-Bas (Beerens *et al.*), celui-ci appartient au clade 2.3.4.4b et est apparenté à des virus H5N8 ayant circulé en Égypte en 2018-2019, ainsi qu'en Europe et en Asie en 2016-2017. Ce virus est distinct des virus de l'IAHP H5N8 de même clade qui avaient circulé en Allemagne et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, de décembre 2019 à juin 2020.

Une analyse phylogénétique plus complète a été réalisée par le LRUE à partir des séquences de vingt-huit génomes complets de virus IAHP H5 identifiés chez des oiseaux domestiques ou sauvages en Europe, à partir de prélèvements collectés du 16 octobre au 24 novembre 2020 : H5N8 en Allemagne, Belgique, Croatie, Danemark, Italie, Pays-Bas,





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



Pologne, Royaume-Uni et Suède ; H5N1 en Italie et aux Pays-Bas ; H5N5 en Allemagne, Belgique et Danemark. Cette analyse intégrait également douze virus IAHP H5 détectés en Irak (H5N8), en Russie (H5N5 et H5N8) et au Kazakhstan (H5N8), à partir de mai 2020 (EFSA; [Avian influenza overview – update on 19 November 2020, EU/EEA and the UK et \[Avian influenza overview August – December 2020\]\(#\)](#)).

Les hémagglutinines H5 de ces virus constituent un groupe génétique unique au sein du clade 2.3.4.4b et sont directement apparentés à des virus IAHP H5N8 ayant circulé en Égypte depuis 2017. Toutefois la structure des arbres phylogénétiques et les longues branches séparant les virus circulant actuellement en Europe des virus ancestraux potentiellement identifiés en Égypte suggèrent qu'il y ait des lacunes dans les données de séquences disponibles.

L'analyse des sept autres segments génomiques a permis d'identifier cinq génotypes différents, résultant de réassortiments avec des souches de virus IAHP ayant circulé chez les oiseaux sauvages en Europe et en Asie :

- un génotype de virus IAHP H5N8 (Irak, Russie, Kazakhstan, Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni) : celui-ci possède le même jeu de segments que l'un des six génotypes de virus IAHP H5N8 qui ont circulé au cours de la vague épidémiologique de 2016-2017 qui a touché l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Il est différent des souches d'IAHP H5N8 qui ont circulé en Europe pendant le 1^{er} semestre 2020.
- un génotype de virus H5N1 (Pays-Bas) : celui-ci partage ses segments HA et M avec le génotype H5N8 précédent, les six autres segments ayant pu être acquis par réassortiments avec des virus IAHP. Ce génotype n'est pas apparenté aux virus H5N1 circulant en Asie du Sud-Est, qui ont été responsables d'infections chez l'Homme.
- trois génotypes de virus H5N5 :
 - un en Russie, dont le génome est identique au génotype H5N8, à l'exception du segment N5 apparenté à celui de virus IAHP identifiés chez des oiseaux sauvages en Russie centrale,
 - un en Allemagne et en Belgique, différent du génotype précédent uniquement par son segment PA également apparenté à celui de virus IAHP de même origine que précédemment,
 - un au Danemark, différent du génotype identifié en Allemagne et en Belgique par ses segments PB₂ et NP, respectivement apparentés à ceux de virus IAHP détectés chez des oiseaux sauvages en Russie et en Afrique ou Asie.

Toutes les analyses de séquences génomiques réalisées par le LRUE ont montré l'absence de mutations connues comme étant associées avec une adaptation du virus aux mammifères et avec une augmentation du potentiel zoonotique du virus. L'analyse du génome complet du virus H5N8 identifié dans le premier foyer en France, réalisée par le LNR Anses Ploufragan, conduit aux mêmes conclusions.

- *Espèces concernées*

Les espèces sauvages et domestiques impliquées dans les cas et foyers d'IAHP en Europe sont listées dans les Tableaux 2 et 3.

Tableau 2. Liste des types d'exploitations (hébergeant des volailles) impliquées dans les foyers d'IAHP en Europe et nombre de déclarations ADNS associées en Europe, du 20/10 au 13/12/2020 inclus (source : Commission européenne et DGAL le 14/12/2020). Les « espèces » sont regroupées par couleur, et les élevages avec des oiseaux en ponte mis en italique.

Type d'exploitations hébergeant des volailles	Nombre
Animalerie	3
<i>Basse-cour multi-espèce ± faune captive</i>	12
<i>Elevage multiespèce</i>	2
Elevage oies	1
Elevage canards chair	1
Elevage canards gras	3
Elevage canards de Barbarie maigre	1
Elevage canards de Barbarie futurs reproducteurs	1
Elevage dindes chair	11
<i>Elevage dindes reproductrices</i>	1
Elevage Gallus chair	4
Elevage Gallus futurs reproducteurs	1
<i>Elevage Gallus reproducteurs</i>	3
<i>Elevage Poules pondeuses</i>	10
Total	54





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



Tableau 3. Liste des espèces sauvages impliquées dans les cas d'IAHP en Europe et nombre de déclarations ADNS associées en Europe et par pays (code ISO), du 20/10 au 06/12/2020 inclus (source : Commission européenne et DGAL le 07/12/2020). Certaines déclarations listent plusieurs espèces.

Espèce sauvage	Total général	D	BE	DK	ES	FR	IE	IT	NO	NL	GB	SI	SE
Bernache Nonette (<i>Branta leucopsis</i>)	179	139		32						7			1
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	79	63		3						11	2		
Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>)	38	29		1				2		5	1		
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	29	19		7						3			
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	25	20		1				1		3			
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	23	2	1			1	3			11	3	2	
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	17	11	1	5									
Falco pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	16	7		4	1		3						1
Laridae	15	15											
Courlis (<i>Numenius</i>)	8	8											
Oie des moissons (<i>Anser fabalis</i>)	7	4		1						2			
Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>)	7	4		2					1				
Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>)	6	2		1		2					1		
Bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>)	6	2	1								3		
Hibou grand-duc (<i>Bubo bubo</i>)	5	5											
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	5		2	1			1			1			
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	4	1	1	1						1			
Oie à bec court (<i>Anser brachyrhynchus</i>)	4		1	1					2				
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	3	1						1		1			
Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	3	3											
Falco crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	3	3											
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	2	1		1									
Accipitriformes	2	2											
Anserinae	2	2											
Grue (<i>Gruidae</i>)	2	2											
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	2	1		1									
Ouette d'Egypte (<i>Alopochen aegyptiacus</i>)	1		1										
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	1			1									
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	1									1			
Bécasse cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)	1	1											
Charadriidae	1	1											
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	1		1										
Cygne noir (<i>Cygnus atratus</i>)	1										1		
Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>)	1						1						
Foule macroule (<i>Fulica atra</i>)	1	1											
Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	1			1									
Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	1	1											
Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>)	1	1											
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	1			1									
Pie Bavarde (<i>Pica pica</i>)	1		1										
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	1		1										
Chouette hulotte (<i>Stix aluco</i>)	1	1											
Rapace nocturne (<i>Strigiforme</i>)	1	1											
Turdus de Bellon (<i>Tadorna tadorna</i>)	1										1		
ND	4										4		
Total général	514	353	11	65	1	3	8	4	3	46	16	2	2

Référence

Nancy Beerens, Rene Heutink, Frank Harders, Marit Roose, Sylvia Pritz-Verschuren, Evelien Germeraad, Marc Engelsma. "Novel incursion of a highly pathogenic avian influenza subtype H5N8 virus in the Netherlands", October 2020. doi: <https://doi.org/10.1101/2020.11.03.361634>





ALLEMAGNE - FORTE AUGMENTATION DES DECLARATIONS DANS LA ZONE NORD

Les essentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne : Forte augmentation des déclarations dans la zone nord du Brandebourg.
<ul style="list-style-type: none"> • France : La France est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 13/12/2020 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 07 au 13/12/2020 inclus

Un total de 340 cas dans la faune sauvage¹ ou foyers domestiques a été déclaré sur cette période (NB : 235, 217 et 194 les trois semaines précédentes) (sources : Commission européenne ADNS et OIE WAHIS le 14/12/2020). La densité des foyers domestiques et cas faune sauvage en Europe est représentée dans la figure 1.

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas faune sauvage non captifs de PPA déclarés en Europe depuis le 01/01/2020 et du 07 au 13/12/2020 (pays par ordre alphabétique) (sources : Commission européenne ADNS et OIE WAHIS le 14/12/2020). Pour les cas de faune sauvage, les notifications se font sur la base de tests sérologiques ou de tests virologiques positifs. Pour la Russie, seuls les foyers et cas situés en Europe géographique sont indiqués dans le présent tableau.

Pays	Nombre de foyers domestiques		Nombre de cas faune sauvage non captive	
	Déclarés depuis le 01/01/2020	Déclarés entre le 07 et le 13/12/2020	Déclarés depuis le 01/01/2020	Déclarés entre le 07 et le 13/12/2020
Allemagne	/	/	293	39
Belgique	/	/	3	/
Bulgarie	19	/	491	41
Estonie	0	/	63	1
Grèce	1	/	/	/
Hongrie	/	/	3 833	60
Italie (Sardaigne)	/	/	39	1
Lettonie	3	/	287	13
Lituanie	3	/	210	5
Moldavie	2	/	30	
Pologne	103	/	3 892	113
Roumanie	990	32	808	31
Russie	69	/	62	/
Serbie	15	/	41	/
Slovaquie	17	/	292	20
Ukraine	22	1	4	/
Total	1 244	33	10 348	324

¹A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)

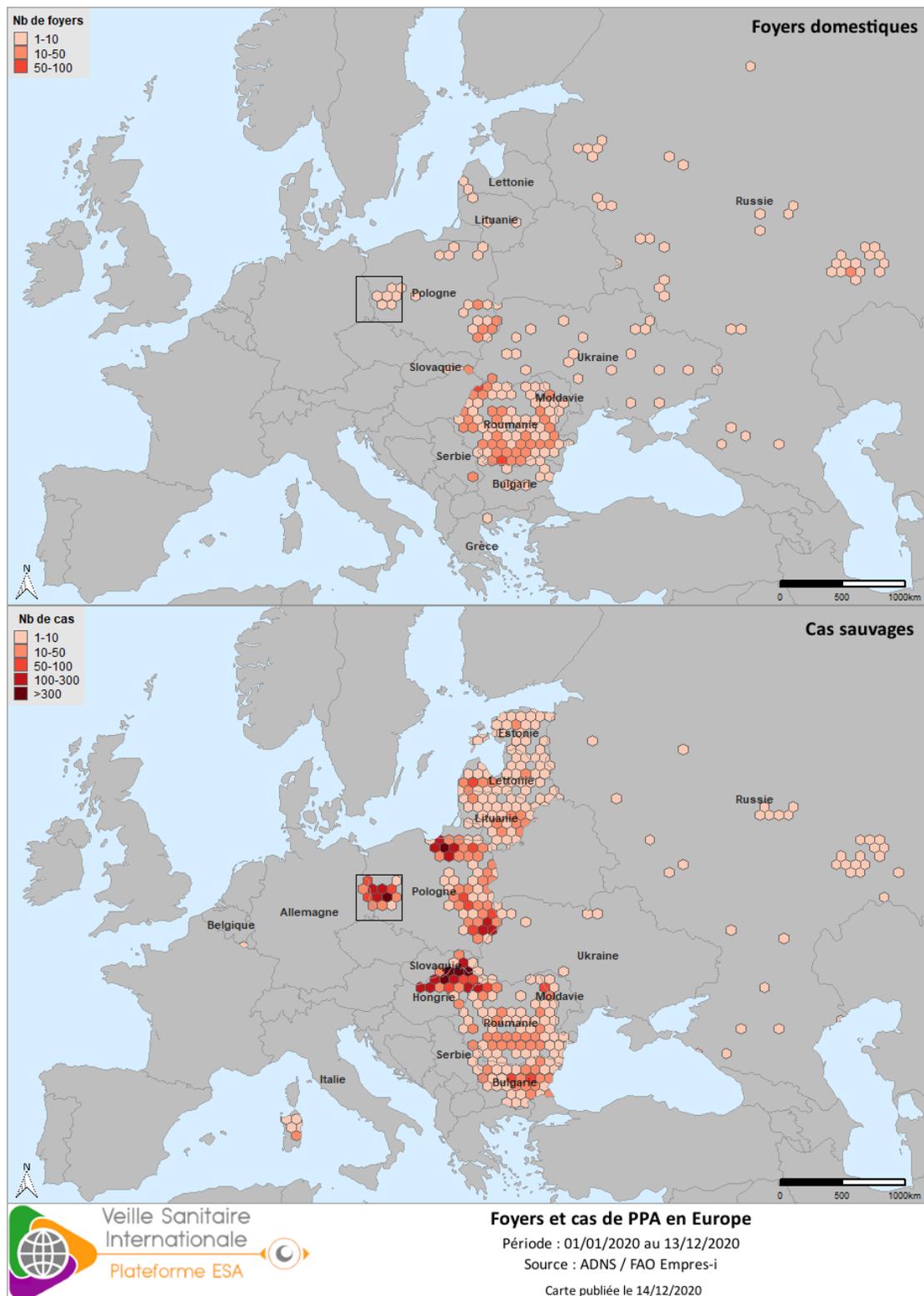


Figure 1. Densité des foyers domestiques (haut) et cas faune sauvage (bas) de PPA confirmés en Europe du 01/01 au 13/12/2020 (source : Commission européenne ADNS/FAO Empres-i au 14/12/2020). Le carré noir correspond au zoom réalisé pour la figure 3





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



Une carte interactive des foyers domestiques et cas faune sauvage, mise à jour chaque mardi soir, est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Une carte interactive des différents zonages est disponible sur le site de la Commission européenne ([lien](#)).

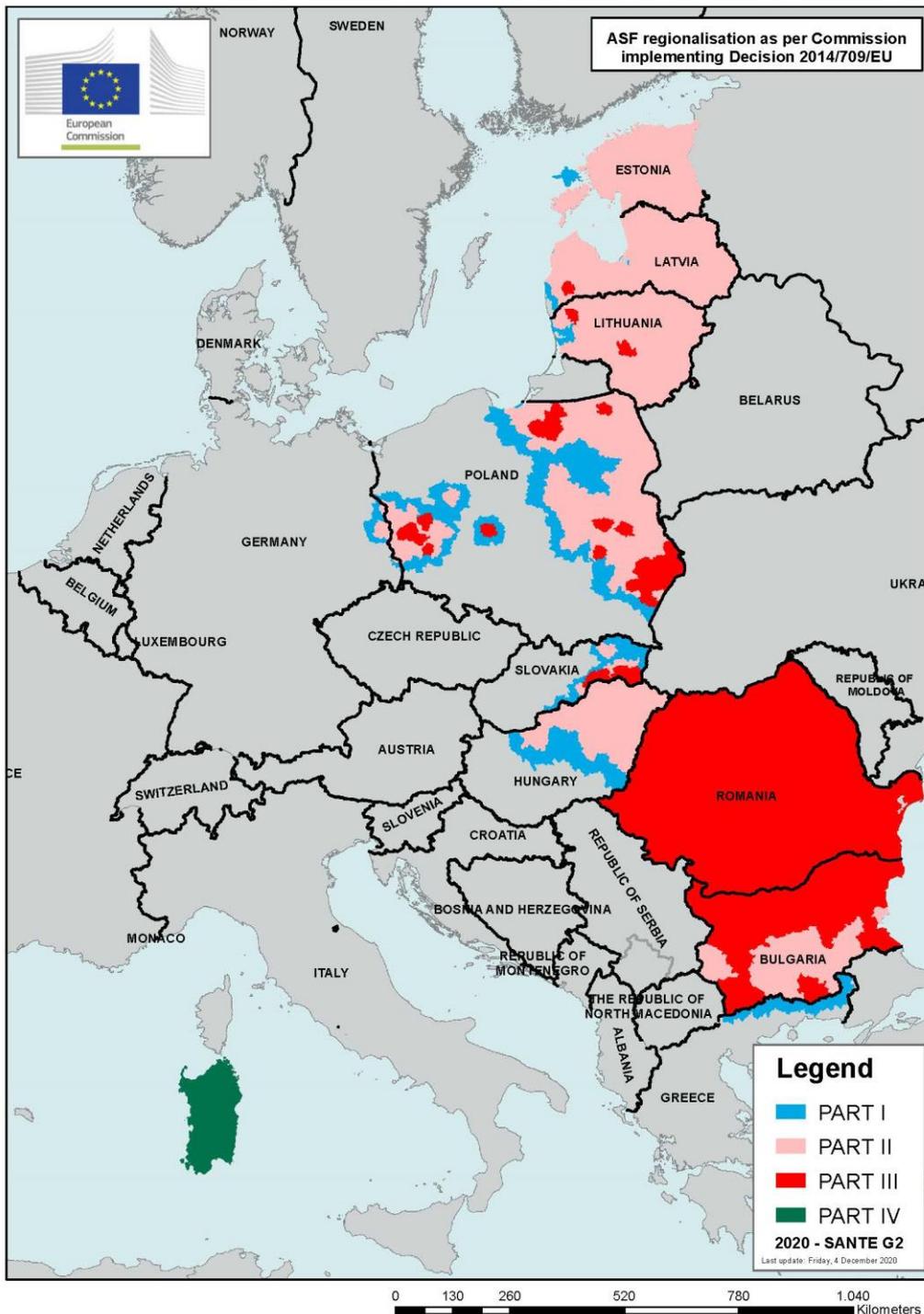


Figure 2. Représentation des zones réglementées de peste porcine africaine en Europe au 04/12/2020 (annexe de la décision 2014/709) (Source : [site de la commission européenne](#)).





Allemagne

Le virus de la peste porcine africaine (PPA) a été détecté pour la première fois en Allemagne et confirmé le 10/09/2020 chez une laie de 2-3 ans retrouvée morte dans un champ de maïs dans le Brandebourg (circonscription de Spree Neisse à la frontière de la circonscription d'Oder Spree) à environ 7 km de la frontière germano-polonaise (figure 1) (Source : Commission européenne ADNS au 13/09/2020, [article Pigprogress](#) du 16/09/2020, [site des autorités](#) du Brandebourg au 15/09/2020, [site FLI](#) au 18/09/2020, [note Plateforme ESA](#)).

Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder Spree et Spree Neisse. Le 01/11/2020, un cas a cette fois été confirmé dans la circonscription de Görlitz dans le Land de Saxe, à environ 60 km au sud des circonscriptions de Oder Spree et Spree Neisse.

Compte tenu des distances séparant ces trois zones (dénommées dans le reste du texte zone nord, centrale et sud et représentées dans la figure 3), l'hypothèse d'une introduction unique de la PPA en Allemagne avec diffusion en tâche d'huile est fortement improbable. A une vitesse moyenne de diffusion connue pour la PPA d'environ 3 km/mois (source EFSA), il aurait fallu une période plus longue pour que la PPA couvre une zone aussi étendue. Les cas distants de la zone centrale pourraient être soit liés à de nouvelles introductions, soit à une activité humaine (source : [note de la Plateforme ESA du 30/09/2020](#)). Pour la zone nord, les premières investigations menées par le FLI sont en faveur d'une nouvelle introduction depuis la Pologne (Source : [Promed au 02/10/2020](#)).

A titre de comparaison, la distance qui a été observée en Belgique, après une introduction focale, entre les cas les plus éloignés était de l'ordre de 35 km. On peut considérer que l'Allemagne risque de devoir faire face à un large front épidémiologique le long de la frontière polonaise, qu'il sera probablement difficile de contenir.

La distribution des cas et foyers notifiés en Allemagne dans les zones nord, centrale et sud est représentée dans la figure 3. Le nombre de cas notifiés en Allemagne (depuis la notification du premier cas) par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Cette figure témoigne de la forte augmentation du nombre de cas notifiés dans la faune sauvage entre le 30/11 et 13/12/2020 expliquée principalement par l'augmentation du nombre de notifications dans les zones nord et centrale.

Zone centrale

Dix-huit cas ont été déclarés entre le 07 et le 13/12/2020 dans les circonscriptions de Oder Spree (Source : communauté européenne ADNS le 14/12/2020). Depuis le premier cas confirmé le 10/09/2020, un total de 194 cas a ainsi été notifié dans cette zone proche de la frontière polonaise (Source : communauté européenne ADNS le 13/12/2020). Sept cas avaient été déclarés entre le 23 et le 29/11 dans ces circonscriptions (Source : communauté européenne ADNS le 30/11/2020). Un cas avait été détecté le 31/10/2020 plus à l'ouest en dehors de la zone cœur initiale aux alentours de Friedland, au-delà de la zone blanche qui avait été mise en place début octobre 2020 (source : [Land du Brandebourg au 08/10/2020](#) et [cartes](#)). Au 17/11/2020, neuf cas avaient été trouvés dans cette nouvelle zone cœur. Ceci trace une extension vers l'ouest dans cette zone centrale (source : communauté européenne ADNS le 02/11/2020). Une deuxième zone cœur a donc été définie par les autorités du Brandebourg au sein de cette zone centrale.

Zone nord

Dans la circonscription de Märkisch Oderland, 21 nouveaux cas ont été notifiés entre le 07 et le 13/12/2020, la majorité sur l'île de Küstrin-Kietz (source : communauté européenne ADNS le 14/12/2020). Cela porte à 93 le nombre de cas déclarés dans cette circonscription depuis le 30/09/2020 (date de confirmation des premiers cas). Ces cas se situent approximativement à 64 km des cas confirmés dans les circonscriptions de l'Oder Spree / Spree Neisse en zone centrale (Figure 1, source : communauté européenne ADNS le 22/11/2020). Deux cas ont été déclarés par les autorités polonaises les 06 et 09/11/2020 à environ 15 km des cas allemands.

Zone sud

Dans la circonscription de Görlitz, aucun nouveau cas n'a été notifié depuis le 06/12/2020 (source : communauté européenne ADNS le 14/12/2020). Cela porte à quinze, le nombre de cas déclarés dans cette circonscription depuis le 01/11/2020 (source : communauté européenne ADNS le 14/12/2020). La PPA a été détectée le 01/11/2020 dans le Land de Saxe (Krauschwitz, circonscription de Görlitz) à 60 kilomètres au sud de la zone centrale. Sept cas supplémentaires ont été détectés dans la circonscription de Görlitz (près de la ville de Podrosche) entre le 16 et le 22/11/2020 (source : commission européenne le 23/11/2020). La circulation virale dans cette 3^{ème} zone est donc avérée. Ces détections sont partiellement expliquées par une intensification de la recherche de cadavres de sangliers dans la zone depuis le 11/11/2020 ayant mobilisé des centaines de personnes ([lien](#)). La clôture électrique qui était installée sur la rivière Neisse, frontière germano-polonaise, est désormais remplacée par une clôture permanente. La Bavière, indemne de PPA mais frontalière de la Saxe et détentrice d'un cheptel porcins conséquent (12 % du cheptel national en





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



2019, source : [eurostat](#)), a achevé la construction d'une barrière de 500 km de part et d'autres des autoroutes venant de Saxe, Thuringe et de la République tchèque ([lien](#)).

Ces cas en Saxe sont à rapprocher de la dizaine de cas qui ont été déclarés en Pologne depuis le 23/10 dans le parc naturel de Łuk Mużakowa.

Les mesures suivantes ont été mise en place dans les zones infectées : interdiction d'accès du public aux zones cœurs, suspension de la chasse, des activités agricoles et forestières, recherche, collecte et prélèvements des cadavres des sangliers, installation de clôtures électriques temporaires autour des zones cœurs, interdiction de la divagation des chiens, recherche aux alentours des cultures récoltées, mise en place d'une prime de 100-150 euros par carcasse de sanglier trouvée (Source: [Présentation GF-TADs Europe 23/11/2020](#)).

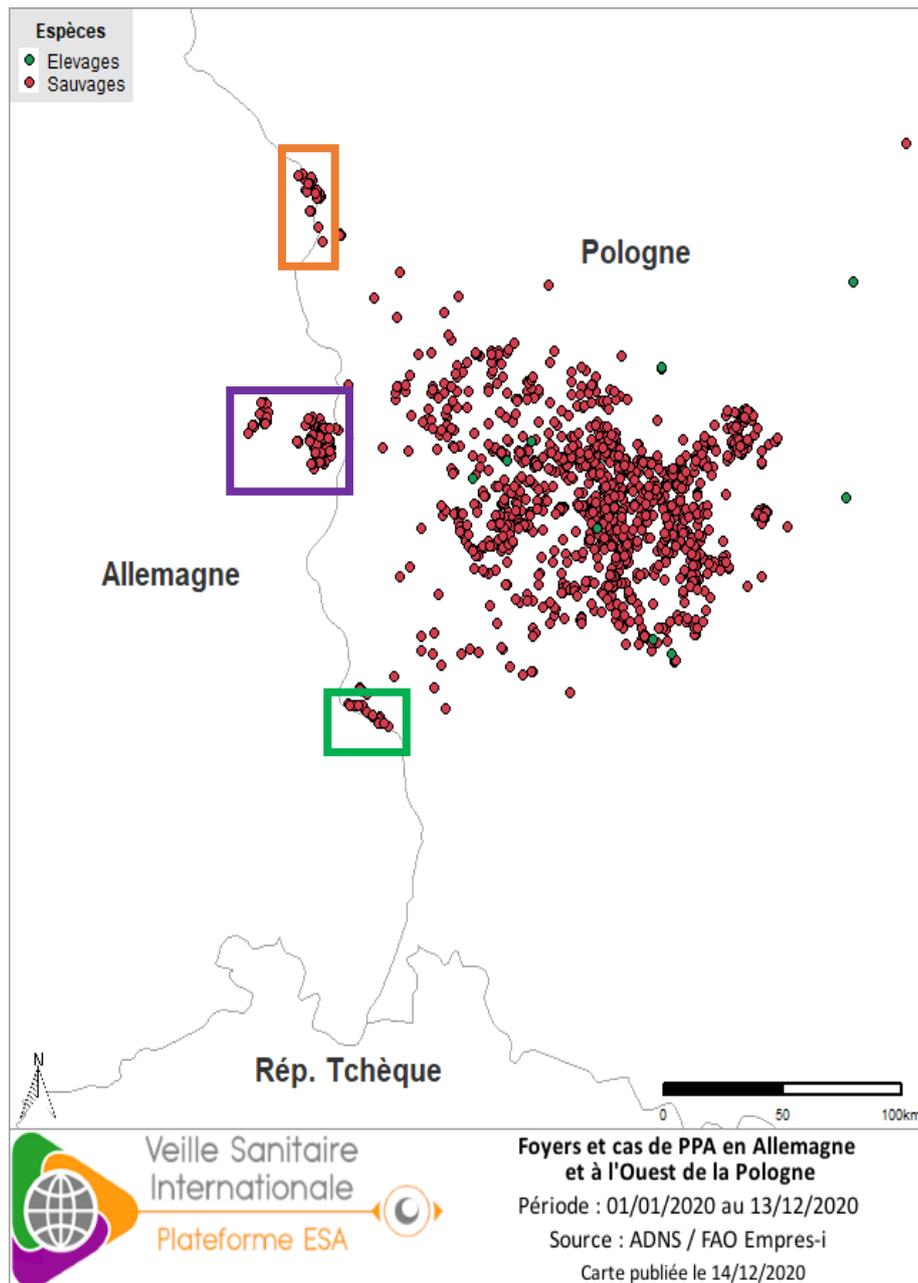


Figure 3. Localisation des cas de PPA confirmés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/01 et le 13/12/2020. Les rectangles orange, violet et vert matérialisent, respectivement, les zones nord, centrale et sud de l'Allemagne (source : Commission européenne ADNS et FAO/ Empres-i au 14/12/2020).





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)

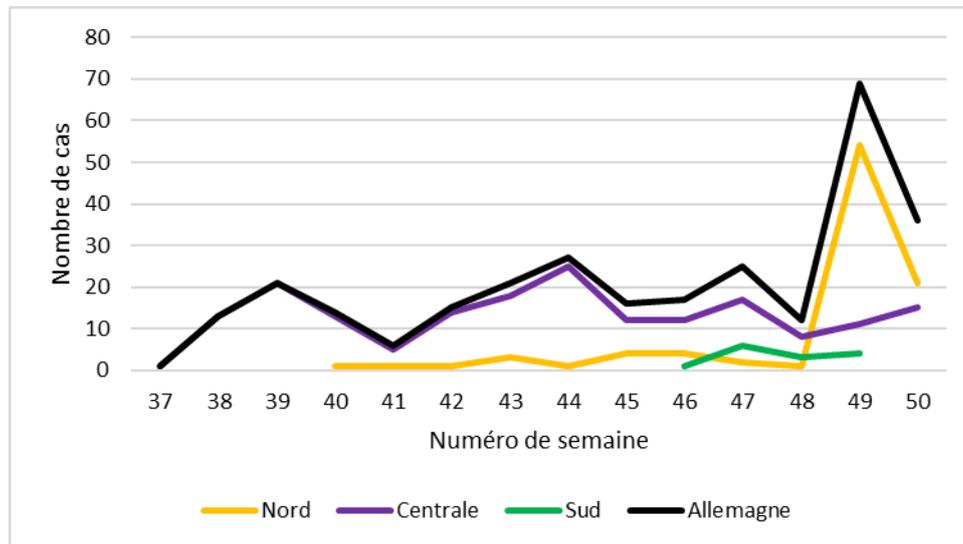


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas de PPA notifiés en Allemagne entre le 07/09 et le 13/12/2020. Les courbes noire, orange, violette et verte matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des zones nord, centrale et sud, respectivement (source : Commission européenne ADNS et FAO/Empris-i au 06/12/2020).

Belgique

Selon les données du gouvernement de Wallonie, entre le 13/09/2018 et le 03/12/2020, des prélèvements issus de 833 cadavres ou ossements de sangliers se sont révélés positifs au virus de la peste porcine africaine (PPA) parmi 5 444 sangliers analysés ou en cours d'analyse ; aucun nouveau cas positif n'a été confirmé depuis la découverte d'ossements contaminés le 03/03/2020 (source : [Service public de Wallonie au 03/12/2020](#) et Commission européenne ADNS au 30/11/2020). La répartition géographique des cas détectés entre le 13/09/2018 et le 03/12/2020 est mise à disposition par le service public de Wallonie (source : [Service public de Wallonie au 03/12/2020](#)). Les autorités belges ont déposé le 27/10/2020 une demande de recouvrement du statut indemne de peste porcine africaine auprès de la Commission européenne et de l'OIE (sources : communiqué de presse du ministère fédéral en charge de l'agriculture et [site des autorités wallones](#)). Le 20/11/2020, la Commission européenne a approuvé la levée des zones réglementées PPA en Belgique ce qui équivaut à une reconnaissance du statut indemne par l'UE (Source : [décision 2020/1741](#)). Une gestion "post-crise" va être enclenchée. Les mesures de gestion ainsi que le calendrier définis sont accessibles via ce [lien](#). La demande formulée à l'OIE est toujours à l'étude. La vigilance reste néanmoins de mise afin de prévenir une seconde introduction de la PPA en Belgique (source : [communiqué de presse du ministère fédéral en charge de l'agriculture en date du 20/11/2020](#)).

France

La France est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 13/12/2020 (source : DGAL). Du 16/09/2018 au 12/11/2020, 615 cadavres de sangliers ont été signalés au total sur l'ensemble du territoire métropolitain dont 573 ont été prélevés et testés par le réseau Sagir. Tous étaient négatifs pour la PPA (source : [réseau Sagir au 12/11/2020](#)). Afin de sensibiliser les voyageurs, les éleveurs et les chasseurs aux mesures de précaution à respecter pour ne pas introduire ou véhiculer le virus de la PPA en France, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une campagne de communication ([campagne de communication "Peste Porcine Africaine" 2020](#)). Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire en Belgique, un arrêté en date du 20/07/2020 autorise la reprise des activités professionnelles d'exploitation forestière à la frontière franco-belge (source : [Légifrance au 02/08/2020](#) et [ministère de l'agriculture et de l'alimentation au 02/08/2020](#)). Il modifie l'arrêté du 19/10/2018 (source : [Légifrance au 02/08/2020](#)).

Pologne

Concernant la faune sauvage, depuis la confirmation de PPA sur une laie accidentée le 04/11/2019 dans l'ouest du pays, les cas faune sauvage confirmés se répartissaient dans deux zones situées dans l'est et dans l'ouest du pays. Dans ces deux zones, 113 nouveaux cas ont été déclarés entre le 07 et le 13/12/2020 (Source : Commission européenne ADNS le 14/12/2020). Entre le 23 et le 29/11/2020, 87 nouveaux cas avaient été déclarés (Source : Commission européenne ADNS le 30/11/2020).





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



Pour en savoir plus

- Une note dédiée à la PPA en Belgique, reprenant également les mesures de surveillance et de prévention mises en place contre la maladie en France, a été actualisée au 04/08/2020 et est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).
- Les différentes actions de sensibilisation menées en France dans le cadre de la PPA sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur les mesures de gestion mises en place suite à la reconnaissance du statut indemne de la Belgique par l'UE sont diffusées par le service public de Wallonie ([lien](#)).

ASIE/OCEANIE

La PPA a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement 15 pays. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)).





Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés (sur les deux dernières semaines). Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

Fièvre West Nile en Europe : Vers la fin de la saison de transmission. Pas de nouveau foyer cette semaine

- Seulement huit foyers ont été déclarés en Europe depuis le 01/11/2020. Un nouveau foyer équin a été notifié le 30/11/2020 en Allemagne. Ce dernier avait été confirmé le 13/11/2020 (source : Commission européenne ADNS au 06/12/2020). Les deux foyers précédents étaient des foyers équins confirmés en Italie et en Grèce, datant respectivement des 15/09 et 17/11/2020 (source : Commission européenne ADNS au 30/11/2020).
- La figure 1 illustre cette décroissance comparable à celles observées les saisons précédentes.

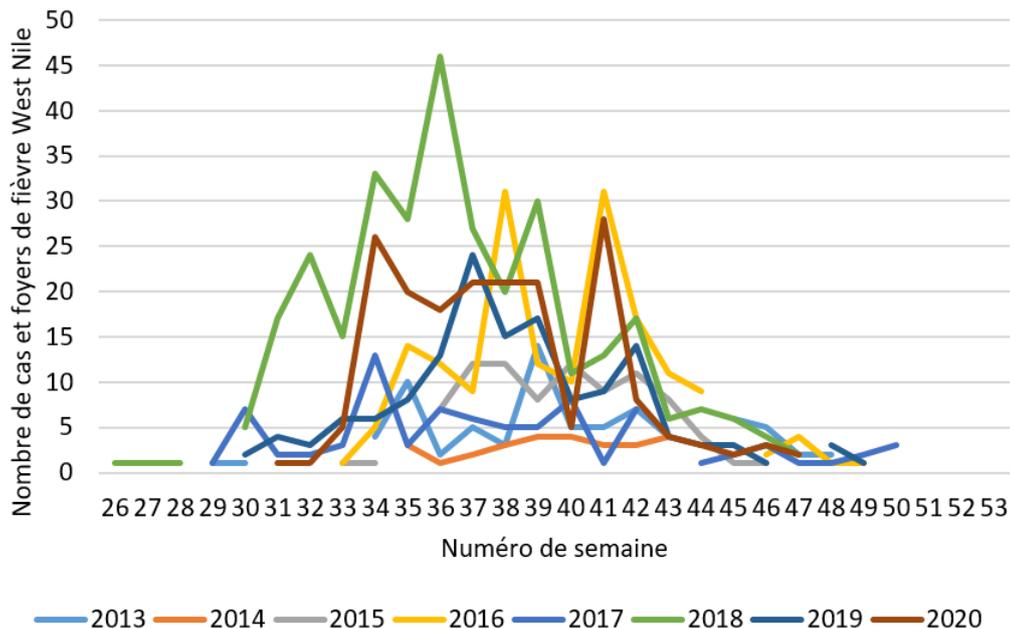


Figure 1. Nombre hebdomadaire de cas et de foyers de fièvre West Nile confirmés en Europe depuis 2013 et jusqu'au 29/11/2020 – semaine 48 (source : Commission européenne ADNS au 29/11/2020).

- La distribution géographique des cas et foyers ainsi que le tableau des espèces atteintes sont disponibles dans la fiche West Nile du [BHVSI du 24/11/2020](#) et dans la [carte interactive de la VSI](#).



Influenza aviaire faiblement pathogène en Europe : un foyer H5Nx aux Pays-Bas

- **Pays-Bas :** Un foyer IAFP H5Nx a été confirmé le 09/12/2020 au sein d'un élevage de volaille de 38 677 animaux. Les mesures sanitaires ont été mises en place (source : Commission européenne ADNS le 11/12/2020).
- **Italie :** un foyer H5Nx a été confirmé le 18/11/2020 au sein d'un élevage de 11 214 volailles (*Gallus gallus* et canards) dans la province de Pavie (Lombardie) et déclaré comme un cas d'IAFP à l'ADNS (source : Commission européenne ADNS le 23/11/2020).
- **Angleterre :** un foyer d'IAFP H5N2 a été confirmé le 02/11/2020 dans le Surrey en Angleterre au sein d'un petit élevage mixte de 556 volailles ne participant pas au commerce international de volailles vivantes ou de produits avicoles (source : Commission européenne ADNS le 03/11/2020, [notification OIE du 03/11/2020](#)).





Rage classique en Europe : un nouveau cas en Moldavie

Section rédigée en collaboration avec le LNR rage.

Nota bene : Seuls les cas de rage classique (RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission Européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, diagnostiquée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV ou WCBV, détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.

- **Moldavie :** Un nouveau cas de rage a été confirmé le 04/12/2020 chez un chat. Il s'agit de la 69^{ème} notification pour rage en 2020 dans ce pays (source : Commission européenne ADNS au 14/12/2020). Les 66, 67 et 68^{èmes} foyers de rage de l'année 2020 avaient quant à eux été confirmés le 25/11/2020, au sein d'un élevage de 50 bovins, chez un chien, et le 21/12/2020 chez un bovin d'une exploitation familiale comptant aussi des chiens et des chats.
- **Roumanie :** dans le nord du pays, un cas de rage a été confirmé chez un chien le 17/11/2020 (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020).



Foyers de rage classique en Europe et en Turquie

Période : 01/01/2020 au 13/12/2020

Source : ADNS

Carte publiée le 14/12/2020

Figure. Localisation des foyers et cas de rage du 01/01 au 13/12/2020 en Europe et Turquie (source : Commission européenne ADNS au 14/12/2020). **Pour la France, il s'agit d'un cas importé de rage classique.**

Est de l'Europe : Les données mises à disposition par la commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'Est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. D'après les données ADNS, c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Ukraine et en Russie, la rage n'est pas déclarée au système ADNS. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas sauvages (Données OMS-Europe). En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été notifié en 2020 (source : Commission européenne ADNS au 10/11/2020).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/> "

